

Relevé d'avis

Le Conseil Académique plénier, en sa séance du 21 octobre 2024, sous la présidence de Lydia COUDROY DE LILLE, Vice-Présidente recherche, études doctorales et science ouverte

Le quorum ayant été constaté en début de séance (*trente-six membres présents et représentés*).

Le conseil académique plénier de l'Université Lumière Lyon 2, en sa séance du 21 octobre 2024, a pris connaissance des points suivants :

- **Contrat d'objectifs, de moyens et de performance**
- **Rapport d'activité de la mission laïcité**

Fait à Lyon, le 21 octobre 2024,

Modalités de recours contre le présent avis : En application des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, le présent avis pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon. Date de publication sur le site internet de l'Université : 28 octobre 2024.